

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

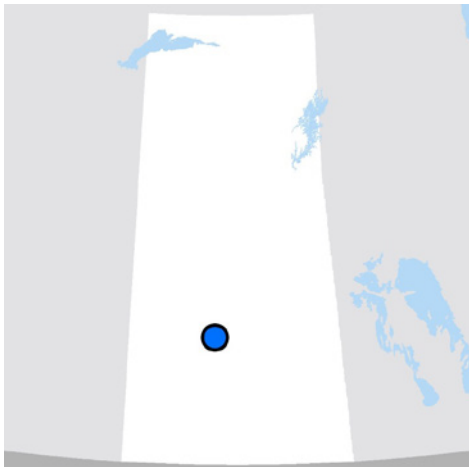
Saskatoon (Saskatchewan)



Population et données démographiques

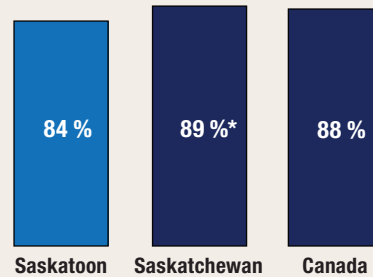
Saskatoon comptait 322 568 habitants en 2018 et sa densité de population était de 55 résidents par kilomètre carré. Au total, 1 résident sur 3 (32 %) était âgé de 24 ans ou moins, proportion qui correspond à celle observée en Saskatchewan (32 %), mais qui est légèrement plus élevée que celle notée dans l'ensemble du Canada (28 %).

Au total, 1 résident de Saskatoon sur 10 (10,8 %) faisait partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celle observée en Saskatchewan (16,3 %), mais deux fois plus élevée que celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 6 (16 %), une proportion plus élevée que celle notée en Saskatchewan (11 %), mais plus faible que celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Saskatoon, 2 sur 5 (41 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée en Saskatchewan (43 %), mais nettement supérieure à celle enregistrée au Canada (16 %). Au total, 1 personne sur 6 (17 %) a déclaré appartenir à une minorité visible à Saskatoon, une proportion plus élevée que celle observée en Saskatchewan (11 %), mais plus faible que celle notée au Canada (22 %).



Saskatoon (Saskatchewan)

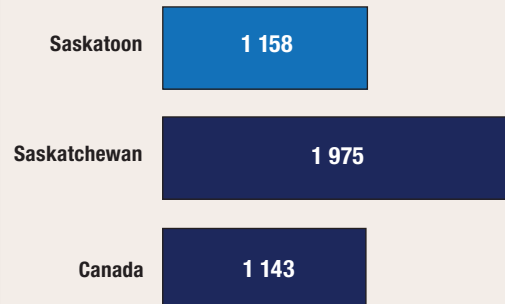
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

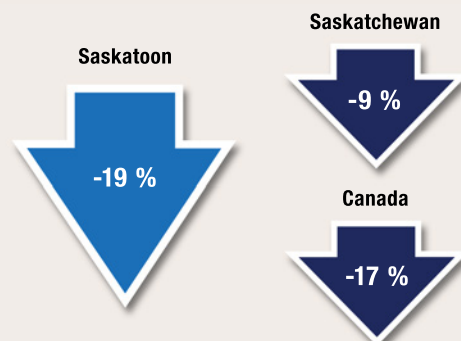
* valeur significativement différente de l'estimation pour Saskatoon ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Saskatoon âgés de 25 à 64 ans, 2 sur 3 (65,7 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 4 (26,1 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et moins de 1 sur 10 (8,2 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Saskatoon (6,7 %) était légèrement supérieur à ceux affichés par la Saskatchewan (6,1 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Saskatoon s'est chiffré à 58 410 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à ceux des ménages résidant en Saskatchewan (55 450 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était semblable à Saskatoon (16 %), en Saskatchewan (18 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,5 personnes par ménage à Saskatoon en 2016, un nombre qui correspond à ceux observés en Saskatchewan (2,5) et au Canada (2,4). La plupart (70 %) des ménages résidant à Saskatoon étaient propriétaires de leur logement, soit un pourcentage semblable à ceux observés en Saskatchewan (72 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Saskatoon, près de 1 ménage sur 4 (23 %) était dans cette situation, une proportion supérieure à celle observée en Saskatchewan (20 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (4,7 %) des logements privés occupés à Saskatoon nécessitaient des réparations majeures, une proportion inférieure à celles enregistrées en Saskatchewan (8,7 %) et au Canada (6,5 %). Environ le sixième (16 %) des familles résidant à Saskatoon étaient des familles monoparentales, une proportion identique à celles observées en Saskatchewan (16 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 475 le nombre de sans-abri vivant à Saskatoon.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Saskatoon âgés de 15 ans et plus, 3 sur 10 (30 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement inférieure à celles observées en Saskatchewan (37 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- La moitié (51 %) des résidents de Saskatoon se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Saskatchewan (56 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Saskatoon étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (42 % par rapport à 58 %), situation qui était comparable à celles observées en Saskatchewan et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Au total, 1 résident de Saskatoon sur 5 (19 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion se situant près de celles observées en Saskatchewan (22 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Saskatoon sur 6 (17 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement moins élevée que celles observées en Saskatchewan (26 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 18 % des résidents de Saskatoon ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celle observée en Saskatchewan (15 %), mais significativement supérieure à celle notée dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 15 % des résidents de Saskatoon ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Saskatchewan (31 %) et dans les provinces du Canada (21 %).

- La grande majorité (68 %) des résidents de Saskatoon croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement moins élevée que celles enregistrées en Saskatchewan (75 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (90 %) des résidents de Saskatoon ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui correspond aux proportions observées en Saskatchewan (90 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 35 000^F incidents violents ont été autodéclarés par des résidents de Saskatoon âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 142^F incidents pour 1 000 habitants. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux enregistrés en Saskatchewan (104) et dans les provinces du Canada (76).
- En 2018, 4,7 % des résidents de Saskatoon ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Saskatchewan (5,0 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Au total, 1 résident de Saskatoon sur 4 (25 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion semblable à celles observées en Saskatchewan (23 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Saskatoon, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (36 % par rapport à 16 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Saskatoon qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public, une faible proportion (3,8 %) ont déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion semblable à celle observée en Saskatchewan (2,6 %), mais significativement inférieure à celle notée dans les provinces du Canada (11,5 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport à Saskatoon (4,3 %) était plus élevé qu'en Saskatchewan (2,9 %), mais il était nettement inférieur à celui observé dans l'ensemble du Canada (12,4 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Saskatoon qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, plus de 2 sur 5 (43 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion semblable à celle notée en Saskatchewan (46 %), mais significativement inférieure à celle observée dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Saskatoon a déclaré un taux de criminalité global de 8 795 affaires pour 100 000 habitants, soit 23 % de moins qu'en Saskatchewan (11 461), mais 60 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 19 % à Saskatoon, alors qu'une baisse moins prononcée a été observée en Saskatchewan (-9 %) et qu'un recul semblable a été noté au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Saskatoon est demeuré pratiquement inchangé de 2017 à 2018 (une hausse de moins de 1 %), principalement en raison de l'augmentation des fraudes, des homicides et des introductions par effraction. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 15 % à Saskatoon; des baisses ont aussi été observées en Saskatchewan (-9 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Saskatoon a déclaré 5 353 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur de 17 % à celui enregistré en Saskatchewan (6 437), mais supérieur de 60 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Saskatoon, 201 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux ne différait pas de façon significative de celui observé en Saskatchewan (183), mais il était significativement supérieur à celui noté dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Saskatoon a déclaré 1 158 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'en Saskatchewan (1 975 ou -41 %), mais plus élevé que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +1 %).
 - ▶ À Saskatoon, plus de la moitié (53 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, tout comme en Saskatchewan (56 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Saskatoon a diminué de 40 %, une baisse plus marquée que les reculs observés en Saskatchewan (-21 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Saskatoon a diminué de 34 %, une baisse plus prononcée que celles observées en Saskatchewan (-10 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Saskatoon, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une mesure légèrement moins grande que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-38 % par rapport à -42 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était plus élevé à Saskatoon (3,4 affaires pour 100 000 habitants) qu'en Saskatchewan (2,6), mais il était moins élevé qu'au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Saskatoon a augmenté pour passer de 0,3 affaire à 3,4 pour 100 000 habitants (+921 %), une hausse plus prononcée que celles observées en Saskatchewan (+123 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

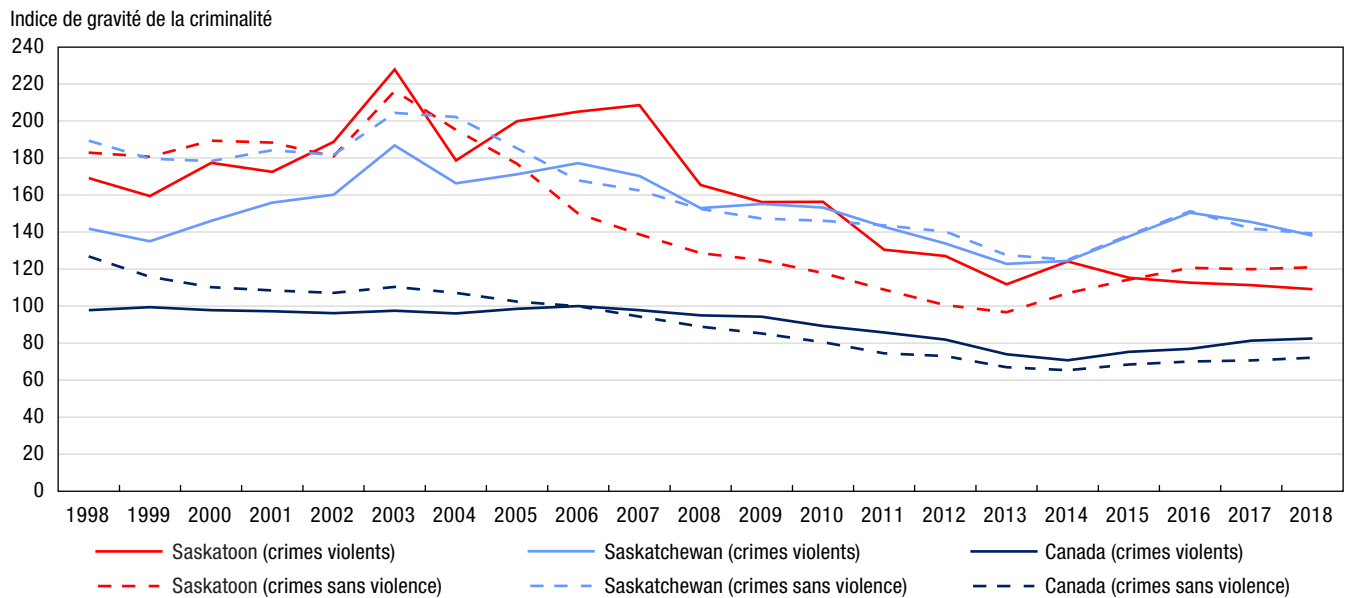
- En 2018, la police de Saskatoon a déclaré 287 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 56 % de moins qu'en Saskatchewan (657) et 11 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (86 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Saskatoon étaient de sexe féminin, une proportion un peu plus élevée que celles observées en Saskatchewan (80 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 3,3 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Saskatoon sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion légèrement plus élevée que celle enregistrée en Saskatchewan (2,6 %), mais se situant plus près de celle notée au Canada (3,4 %).

Homicides

- En 2018, Saskatoon a enregistré 8 homicides, ce qui correspond à un taux de 2,44 pour 100 000 habitants. Ce taux est semblable à celui noté en Saskatchewan (2,93), mais supérieur à celui enregistré au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Saskatoon, 1 victime sur 8 (13 %) était de sexe féminin. Parallèlement, 21 % des homicides commis en Saskatchewan et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Saskatoon s'est accru, pour passer de 5 victimes en 2008 à 8 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, Saskatchewan et Canada, 1998 à 2018

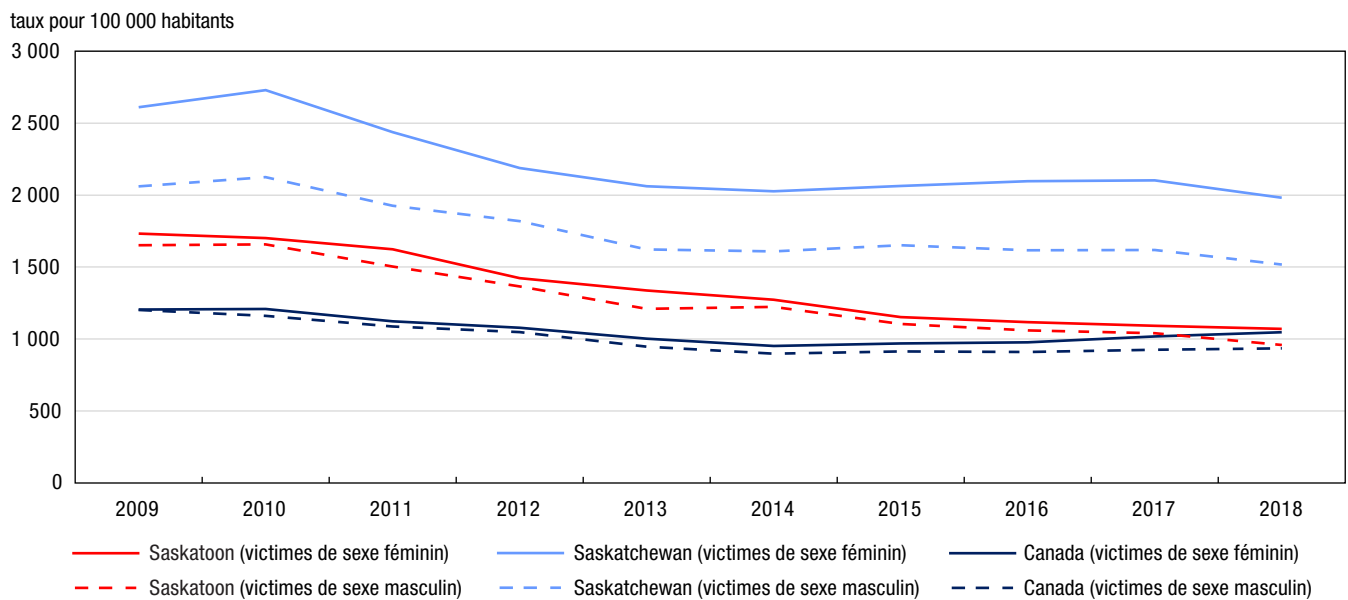


Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

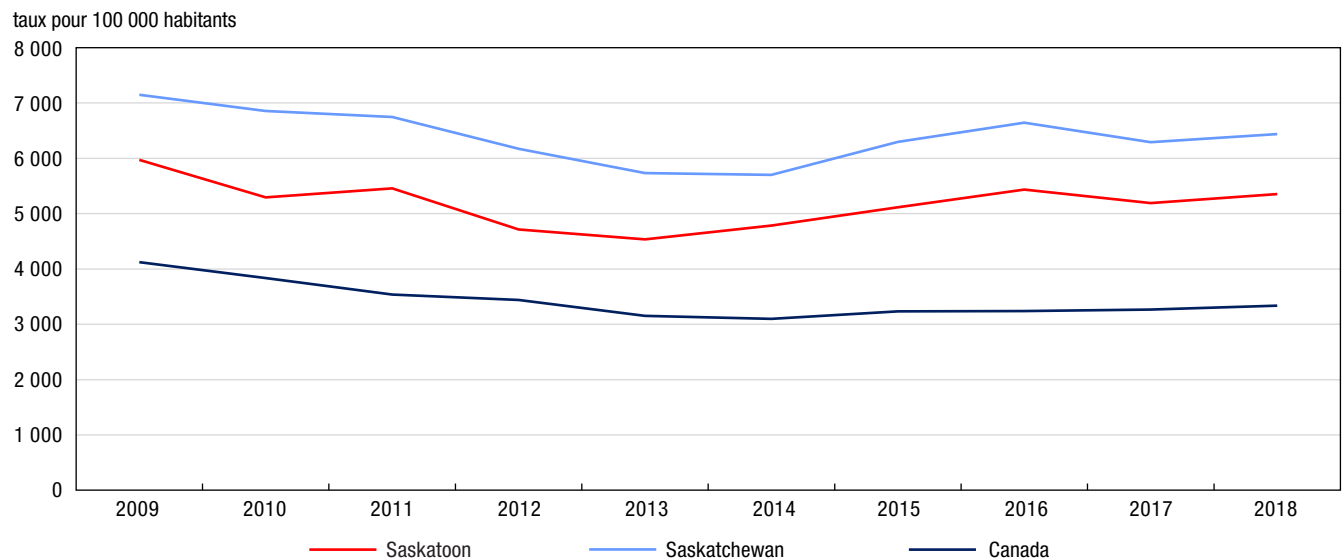
Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, Saskatchewan et Canada, 2009 à 2018



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, Saskatchewan et Canada, 2009 à 2018



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, Saskatchewan et Canada, 2018

Type d'infraction	Saskatoon	Saskatchewan	Canada	Différence en pourcentage entre Saskatoon et la Saskatchewan	Différence en pourcentage entre Saskatoon et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	8 795	11 461	5 488	-23	60
Total des crimes violents	1 158	1 975	1 143	-41	1
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	5	6	4	-18	15
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	121	141	101	-14	20
Voies de fait ²	688	1 280	649	-46	6
Autres crimes violents	344	549	389	-37	-12
Total des crimes contre les biens	5 353	6 437	3 339	-17	60
Introduction par effraction	867	867	431	-0,1	101
Vol ³	2 656	2 480	1 720	7	54
Fraude	680	573	402	19	69
Méfait ⁴	1 022	2 302	699	-56	46
Autres crimes contre les biens	128	214	86	-40	48
Total des autres infractions au Code criminel	2 284	3 049	1 006	-25	127
Total des délits de la route prévus au Code criminel	277	783	339	-65	-18
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	175	510	178	-66	-1
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	6	22	12	-70	-46
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,3	0,1	0,7	254	-55
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,1	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	95	252	148	-62	-36
Total des infractions relatives aux drogues	200	245	225	-19	-11
Total des infractions aux autres lois fédérales	72	117	70	-39	2
Total — ensemble des infractions	9 343	12 607	6 123	-26	53

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, Saskatchewan et Canada, 2018

Type d'infraction	Saskatoon		Saskatchewan		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 071	960	1 982	1 518	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	1	9	2	10	2	6
Homicide	0,6	4	1	5	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0,6	0	0,2	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,6	4	1	5	1	3
Infractions sexuelles	213	23	254	28	170	23
Agression sexuelle	186	19	204	20	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,6	0	2	0,3	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	0	3	0,2	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	184	19	199	19	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	26	4	50	9	36	7
Voies de fait	679	700	1 414	1 181	613	644
Voies de fait	664	623	1 387	1 083	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	12	34	17	49	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	149	241	271	389	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	503	349	1 099	645	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	12	62	22	90	10	48
Autres voies de fait	3	15	5	8	4	7
Autres crimes violents	177	228	313	299	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	3	10	11	21	2	6
Vol qualifié	49	140	43	98	31	75
Séquestration ou enlèvement	14	5	24	5	15	3
Traite des personnes ³	0	0	0	0	1	0 ⁸
Extorsion	2	2	2	5	6	9
Harcèlement criminel	23	8	26	7	53	17
Menaces	62	56	165	151	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	9	2	20	7	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	7	2	10	2	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0,6	0	0,7	0	1	0,1
Autres crimes violents	9	2	12	3	10	8
Total des délits de la route	2	1	10	16	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0	1	4	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	2	1	9	12	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0	0,2	9	12

0⁸ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, Saskatchewan et Canada, 2018

Type d'infraction	Saskatoon		Saskatchewan		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	26 863	8 185	123 543	10 631	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	17 568	5 353	74 800	6 437	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	2 844	867	10 080	867	159 812	431
Possession de biens volés ¹	325	99	1 814	156	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	1 183	360	5 699	490	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	1 150	46	618	53	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	7 385	2 250	22 507	1 937	531 312	1 434
Fraude	1 903	580	5 957	513	129 409	349
Vol d'identité	42	13	80	7	3 745	10
Fraude d'identité	288	88	624	54	15 839	43
Méfait ²	3 354	1 022	26 747	2 302	259 064	699
Crime d'incendie	94	29	674	58	8 000	22
Total des autres infractions	7 497	2 284	35 431	3 049	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	512	156	1 514	130	16 610	45
Pornographie juvénile ³	55	17	215	19	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	2	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	1	0,1	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	260	79	6 835	588	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	6 340	1 932	24 869	2 140	226 864	612
Autres infractions	330	101	1 995	172	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	908	277	9 103	783	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	575	175	5 926	510	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	21	6	251	22	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	1	0,3	1	0,1	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	1	0,1	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	311	95	2 924	252	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	655	200	2 852	245	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	235	72	1 357	117	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	1	0,3	1	0,1	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	220	67	920	79	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	14	4	436	38	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	4 962	1 923	-8	15 447	5 985	-14	27 934	10 824	-9
2009	4 698	1 774	-8	15 819	5 973	-0,2	27 140	10 248	-5
2010	4 825	1 776	0,1	14 391	5 296	-11	25 616	9 427	-8
2011	4 597	1 653	-7	15 172	5 456	3	26 316	9 463	0,4
2012	4 252	1 481	-10	13 534	4 715	-14	24 583	8 564	-10
2013	3 925	1 334	-10	13 343	4 537	-4	23 822	8 099	-5
2014	4 027	1 339	0,4	14 381	4 783	5	25 230	8 392	4
2015	3 853	1 261	-6	15 629	5 113	7	26 278	8 597	2
2016	3 827	1 219	-3	17 074	5 437	6	28 678	9 133	6
2017	3 920	1 218	0 ^s	16 697	5 190	-5	28 616	8 894	-3
2018	3 799	1 158	-5	17 568	5 353	3	28 864	8 795	-1
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-23	-40	...	14	-11	...	3	-19	...

... n'ayant pas lieu de figurer

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).